



**CREATION D'UNE ECOLE FRANÇAISE INTERNATIONALE
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (EFIMAE)**

CRECHE – MATERNELLE – PRIMAIRE – COLLEGE – LYCEE

CONSTAT : L'Ecole ivoirienne connaît certaines difficultés : infrastructures insuffisantes, effectif pléthorique, grèves à répétition..., toute chose qui ne facilite pas l'équivalence des niveaux et l'intégration des enfants issus du système scolaire ivoirien, dans d'autres systèmes scolaires de pays étrangers.

JUSTIFICATION : Les enfants des agents du Ministère des Affaires Etrangères subissent la mobilité géographique de leurs parents, et connaissent certaines difficultés pour intégrer le système scolaire ivoirien.

FONDEMENT : Ce projet est basé sur la Performance et l'Efficacité

OBJECTIF GENERAL: Offrir une formation de qualité aux enfants des agents du Ministère.

OBJECTIF SPECIFIQUE : Mettre en place un dispositif performant de formation et d'intégration scolaire pour les enfants des agents du Ministère.

RESULTAT ESCOMPTE : L'EFIMAE est officiellement ouverte et opérationnelle pour la rentrée scolaire 2015-2016, et l'inscription des enfants à l'école ne constitue plus une source supplémentaire de stress pour les agents du Ministère.

BENEFICIAIRES : En priorité pour les enfants des agents du Ministère des Affaires Etrangères.

PARTENAIRES : Ministère ivoirien et français de l'Education Nationale – UNESCO – Représentations Diplomatiques et Postes Consulaires accrédités en Côte d'Ivoire – Autres Partenaires aux Développement – Autres Partenaires Financiers.

MISE EN ŒUVRE

ACTIONS	TACHES A FAIRE	ACTEURS	CHRONOGRAMME D'EXCECUTION			
			J	J	A	Janvier 2014 Jusqu'à Mars 2015
CONCEPTION	Définir un Cahier de charges et une étude de faisabilité.	CPPS	■			
VALIDATION	Accepter le concept et le contenu lors d'un Comité de Direction élargi au CPPS.	Monsieur le Ministre d'Etat.		■		
LAŒCEMENT	Cérémonie de présentation du projet à la Salle des Conférences du Ministère des Affaires Etrangères, en présence de tous les acteurs et partenaires.	Monsieur le Ministre d'Etat.			■	
MISE EN PLACE DU FINANCEMENT	Prélèvement sur son budget	Etat de CI				■
	Subventions et Dons	UNESCO, Ambassades et Consulats accrédités en CI				■
	Prêts, Subventions et Dons	Partenaires Financier				■

INDICATEURS D'EFFECTIVITE : Au 31 Décembre 2013, les conventions techniques et financières sont signées pour la création de l'EFIMAE.